



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

n° 009-2023

Objet : Autorisation de stationnement

Le Maire de la Commune de Touques

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de la société GERMAIN DEMENAGEMENT d'occuper le domaine public avec un camion de déménagement, devant le n°26 avenue Aristide Briand (entre la pizzeria la Pastatouq et l'entrée du chemin des Novets), le mardi 21 février de 10 h à 18h,

Vu la nécessité qu'il y a d'autoriser le stationnement pour permettre de procéder à ce déménagement,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : L'autorisation est donnée à la société GERMAIN DEMENAGEMENT d'occuper le domaine public avec un camion de déménagement, devant le n°26 avenue Aristide Briand (entre la pizzeria la Pastatouq et l'entrée du chemin des Novets), le mardi 21 février de 10 h à 18h,

Article 2 : Pendant cette période, le stationnement sera interdit sur l'emplacement réservé,

Article 3 : La société GERMAIN mettra en place les moyens nécessaires à la sécurisation des abords du lieu de stationnement,

Article 4 : Copie du présent arrêté sera transmise aux Services Techniques Municipaux et à la société GERMAIN DEMENAGEMENT.

Fait à Touques, le 10/02/2023

Pour Le Maire,

Par délégation, le 1^{er} Maire Adjoint

David MULLER

